

QU'EST-CE QUE LE BAFA ?



Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur est un diplôme qui permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs (plus généralement appelés colo/centres de vacances et centres de loisirs).

LES CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour pouvoir s'inscrire, il est impératif d'avoir 16 ans révolus au premier jour de la première session de formation (formation générale). Cependant, l'inscription administrative sur le site est possible dès 3 mois avant cette date.

Comment s'inscrire ?

1. Rendez-vous sur le site :

<https://bafa-bafd.jeunes.gouv.fr/baf-candidat/app/accueil>

Ce site permet de s'inscrire à un cursus de formation pour devenir animateur ou directeur d'accueils collectifs de mineurs.

2. Une fois inscrit, vous devrez transmettre via votre espace personnel une copie de votre pièce d'identité recto/verso (par exemple, carte d'identité, passeport...) au service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Seine-et-Marne.

Attention : Si cette pièce d'identité n'est pas fournie, votre dossier ne pourra pas être présenté au jury en fin de cursus.



Source : Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative

Pour plus d'informations :

<https://www.jeunes.gouv.fr/le-brevet-d-aptitude-aux-fonctions-d-animateur-bafa-253>

Isabelle MOONS

☎ 01 81 74 36 11

✉ ce.sdjes77.bafa@ac-creteil.fr

LE PARCOURS DE FORMATION

Pour obtenir le BAFA, la/le candidat(e) doit suivre deux sessions de formation théorique ainsi qu'un stage pratique, et ce, dans l'ordre suivant :

- **une session de formation générale**, qui permet d'acquérir les notions de base pour assurer les fonctions d'animation. Elle dure au minimum 8 jours.
- **un stage pratique**, qui permet la mise en œuvre des acquis et l'expérimentation. Il dure au minimum 14 jours effectifs. **Attention** : le stage pratique doit obligatoirement se dérouler en France ;
- **une session d'approfondissement** (de 6 jours minimum) ou de qualification (de 8 jours minimum) qui permet d'approfondir, de compléter, d'analyser les acquis et les besoins de formation.

La durée totale de la formation ne peut excéder 30 mois sous peine de perdre le bénéfice des éléments déjà acquis.

Liste des organismes de formation :

<https://bafa-bafd.jeunes.gouv.fr/baf-candidat/app/liste-organisme-formation>

Les missions des animateurs

La formation prépare l'animateur à exercer les fonctions suivantes (liste non exhaustive) : assurer la sécurité physique et morale des mineurs, en les sensibilisant aux risques liés aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité; participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs; encadrer et animer la vie quotidienne et les activités...

Elle vise également à développer chez l'animateur les aptitudes suivantes (liste non exhaustive) : transmettre et faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité; situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif; construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs...

AIDE FINANCIÈRE DISPONIBLE

Afin de faciliter l'accès aux formations préparant au BAFA, certains organismes attribuent sous condition ou non des aides financières (caisse d'allocations familiales, MSA, conseil régional, comité d'entreprise, Pôle emploi ...).